

MAJ : 17/06/2020

RÉALISER UN ÉTAT INITIAL SATISFAISANT Mener des expertises ciblées sur les espèces et les habitats

Domaine : **projet**

Procédures : **toutes procédures**

Contexte

La bibliographie permet notamment de cerner le niveau d'expertises complémentaires, à mener en partie sur le terrain, dans un cadre scientifique, par des personnes **compétentes**. La collecte des données de terrain doit être d'autant plus fournie que les enjeux pressentis sont importants.

Définitions et notions clés

État initial : état du site au moment du dépôt du dossier. Il s'appuie sur des données bibliographiques complétées par des analyses et investigations de terrain. Il doit porter notamment sur les espèces, les habitats naturels, les éco-paysages, les continuités, les espaces naturels, etc.

Aire d'étude : zone géographique potentiellement soumise aux effets (temporaires et permanents, directs et indirects, induits et cumulés) engendrés par le projet (pas uniquement le périmètre du projet technique). Elle doit intégrer des critères topographiques, écologiques, géologiques, hydrodynamiques, etc.

Habitat naturel : un espace homogène par ses conditions écologiques, par sa végétation, hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace.

Végétation : ensemble structuré des végétaux présents sur le territoire, quelles que soient son étendue et ses caractéristiques stationnelles.

Attendus des Services de l'État

Disposer d'une description **actuelle**, suffisamment **complète** et **objective** du territoire de projet en vue d'appréhender les enjeux écologiques, et ce, le plus en amont possible de la définition du projet.

Objectifs pour le porteur de projet

Affiner l'information disponible en bibliographie : actualiser l'information, l'appliquer au périmètre du projet en précisant les espèces effectivement présentes sur le site, leurs modalités d'utilisation des milieux, voire les densités présentes, l'état de conservation des habitats, etc.

Références réglementaires :

Art. R. 122-5 du Code de l'Environnement
Art. L. 411-1 du Code de l'Environnement

Fiches liées :

F001 - F009 - F010 - F011 et F017

IMPACTS

MESURES
ERCA

FICHES
TRANSVERSALES

Modalités de réalisation

Choix de l'aire d'étude

L'aire d'étude doit être supérieure au périmètre du projet pour être affinée ensuite afin de réaliser des expertises de terrain sur l'emprise la plus adaptée offrant la possibilité de faire évoluer le projet (principe de progressivité de l'étude).

Expertises cartographiques

Des analyses dédiées permettent d'appréhender les continuités écologiques ou les services écosystémiques par exemple sans nécessiter d'expertises de terrain de grande ampleur.

La photo-interprétation ou la modélisation font partie des techniques les plus couramment employées.

Expertises de terrain

Les protocoles, méthodes et techniques d'inventaires doivent être fournis, tout comme les dates et les conditions d'observations ainsi que les noms des observateurs.

Les dates des passages sur le terrain doivent être en adéquation avec les phases d'activité et d'expression des espèces de façon à permettre d'appréhender différentes périodes de présence (un cycle biologique minimum).

Le dossier doit justifier de la suffisance de la pression d'inventaire et de la pertinence des protocoles retenus au regard des enjeux écologiques pressentis sur le site et de la sensibilité.

Des inventaires complémentaires peuvent être nécessaires une fois le projet adapté, notamment :

- Si ce dernier est amené à évoluer géographiquement (sauf si un périmètre d'expertise suffisamment large a été retenu initialement) ;
- Ou si des enjeux particuliers ont été révélés lors des expertises, nécessitant une connaissance plus fine de la biodiversité.

Tableau des périodes propices aux inventaires de terrain

Mois de l'année	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Bryophytes	Visibles toute l'année mais périodes de fructification variables selon les espèces												
Préridophytes et phanérogames (végétation)			Espèces précoces (zones boisées, pelouses)	Période en général la plus favorable mais plusieurs passages nécessaires			Espèces tardives (zones humides et altitude)						
Invertébrés : ensemble des insectes et autres				Plusieurs passages nécessaires par temps ensoleillé									
Macro-invertébrés benthiques					1 ^{er} inventaire du printemps				2 ^{ème} inventaire en fin d'été				
Amphibiens			Périodes privilégiées	Plusieurs prospections nocturnes/crépusculaires par temps doux et pluvieux									
Reptiles			Recherche par temps sec, voire orageux										
Oiseaux	Hivernage et migration (février)		Nidification et migration						Migration			Hiver	
Poissons					Fréquence de passage selon protocole				Fréquence de passage selon protocole				
Chiroptères	Gîtes d'hiver				Gîtes d'été			Swarming					
Mammifères (autres que chiroptères)	Déplacement, reproduction												

Restitution

Les données brutes doivent être associées à des bilans reprenant notamment :

→ Pour les espèces :

- Le nombre d'espèces observées ;
- Les statuts des espèces (rareté, menace, protections ; en précisant les échelles mondiale, européenne, nationale ou régionale) ;
- Le comportement des espèces pour la faune ;
- La localisation des observations ou des zones de contact (dont les déplacements) ;
- La richesse globale voire spécifique ;
- Les espèces exotiques envahissantes ;
- Les espèces caractéristiques des zones humides ;
- Les liens fonctionnels entre les espèces et leurs milieux ;
- Une cartographie associée ;
- Etc.

→ Pour les habitats naturels :

- Les caractéristiques climatiques, topographiques, pédologiques et géologiques ;
- La description de l'habitat selon la codification EUNIS , voire de façon plus précise pour certaines données en allant au niveau des végétations (phytosociologie) notamment pour les formations à enjeux ;
- Une cartographie associée (avec une échelle de restitution adéquate) ;
- Les surfaces concernées sur la zone du projet ;
- L'état de conservation.

Une attention particulière sera portée aux prairies, mares, frayères, haies et autres zones boisées.

→ Pour les continuités : cf. fiche dédiée.

Illustration
ZoomPoints de
vigilance

- Ai-je prévu de mener des expertises sur les groupes indicateurs selon les principaux habitats naturels et d'avoir une attention particulière quant aux espèces remarquables (ex : patrimoniales, espèces exotiques envahissantes) et/ou protégées ?
- Est-ce que je dispose des autorisations nécessaires pour l'expertise d'espèces protégées en fonction des protocoles retenus ?
- Ai-je prévu de réaliser les inventaires sur un cycle annuel (pas d'interruption entre les années d'observation, saisons consécutives) ?
- Les protocoles retenus sont-ils adaptés ? Ai-je justifié de leur pertinence au regard des enjeux ?
- Me suis-je assuré-e de la proportionnalité des moyens par rapport aux enjeux ?
- Ai-je prévu des expertises sur le site de compensation ? (Option dans le cahier des charges par exemple).

Pour aller
plus loin

Campanule : <http://campanule.mnhn.fr/concepts-et-definitions/>

Guide de détermination des végétations en Hauts-de-France : <https://www.cbnbl.org/je-telecharge>